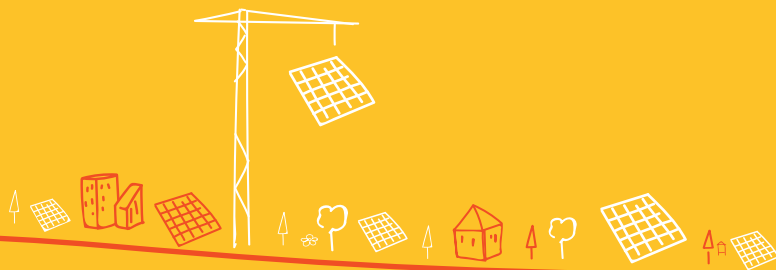


LETTRE D'INFORMATION N°1

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Commune de Oissel sur Seine (76)

Mars 2023



En lien étroit avec la commune de Oissel et la SNCF, la Métropole Rouen Normandie, la SEM ASER* et la société VALOREM étudient la possibilité d'implanter un parc photovoltaïque sur une friche polluée. Cette lettre présente les grandes lignes et les acteurs de ce projet. Nous vous tiendrons informés de son avancement.

LES ACTEURS DU PROJET



Commune d'implantation



Propriétaire du site



Développeur

Société
d'Économie Mixte
SEM ASER*

Développeur et investisseur



Développeur et investisseur

La Société d'Économie Mixte "Axe-Seine Énergies Renouvelables" est composée d'acteurs publics (Métropole Rouen Normandie, Le Havre Seine Métropole, Métropole du Grand Paris, Ville de Paris) et privés (Énergie Partagée Investissement, Banque des Territoires).

Nouvellement créée, elle a vocation à développer et investir dans des projets d'énergie renouvelables et de récupération de l'Axe Seine.

Elle sera investisseur du projet photovoltaïque de Oissel aux côtés de VALOREM, inscrivant le projet dans une démarche territoriale avec partage de la valeur générée par les énergies renouvelables.

VALOREM est un groupe français indépendant qui accompagne les territoires dans la valorisation de leur potentiel en énergies renouvelables.

Ses 400 collaborateurs développent, construisent et exploitent des installations d'énergies vertes : éolien, solaire, hydroélectricité, énergies marines, hydrogène vert. Créé en 1994, VALOREM oeuvre pour une transition énergétique solidaire et partagée avec les territoires, au travers de l'investissement local, l'insertion professionnelle ou encore la lutte contre la précarité énergétique.

VALOREM
dans
le
solaire



2,6 GWc, soit 77 projets
en développement

155 MWc, soit 21 parcs
en construction/exploitation

UN NOUVEL USAGE DURABLE POUR UNE FRICHE POLLUÉE

Les acteurs du projet étudient la possibilité d'installer un parc photovoltaïque au lieu-dit "La Sablonnière", au sud de la future ZAC.

Le terrain retenu s'étend sur environ 13 ha et appartient à la SNCF. Ces usages précédents sont à l'origine d'une pollution des sols d'une grande partie du site, limitant les usages possibles du terrain. Il a été classé en 2020 en zone NRe au titre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, autorisant l'implantation de panneaux solaires.

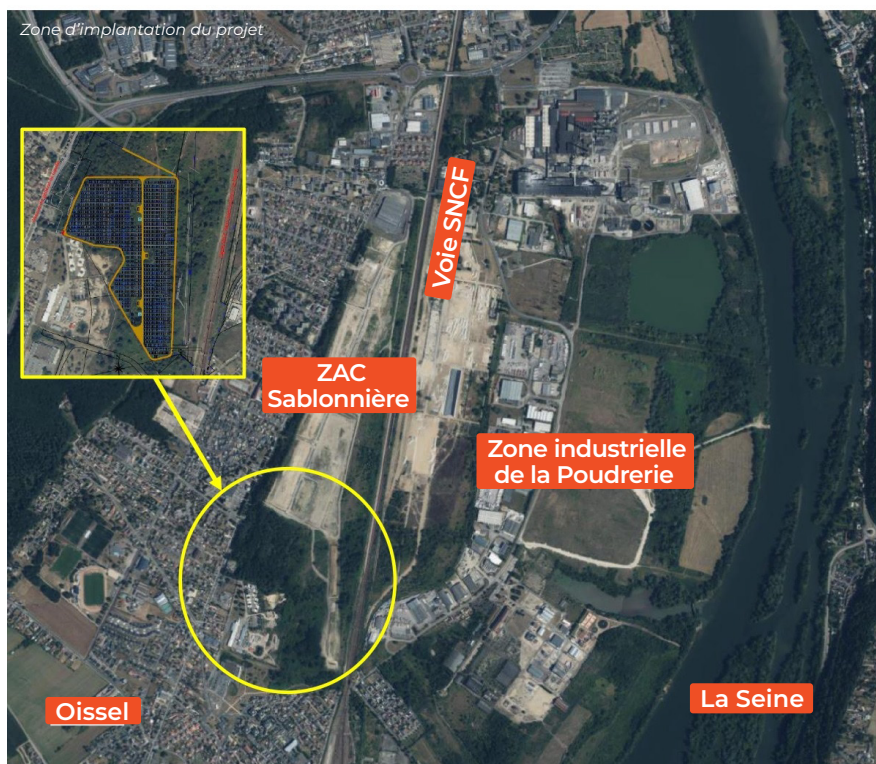
A ce stade des études, le parc photovoltaïque occupera une emprise aménagée d'environ 10 ha. Nous avons choisi la meilleure implantation possible, adaptée à l'environnement local et au contexte urbain. Sa construction nécessitera de défricher une partie des boisements et des friches en place. Nous étudions actuellement l'intégration paysagère du projet dans son environnement.



Photo du site



Photo du site



Chiffres clés

10 hectares
Surface aménagée

10 MWc
Puissance envisagée

10 GWh/an
Production estimée

3790 tonnes
tonnes de CO₂ évitées *

** Chiffres RTE / ADEME

LES ÉTUDES SUR LE MILIEU HUMAIN ET NATUREL

Le développement d'un projet photovoltaïque nécessite d'étudier le **milieu humain et physique** de la zone (paysage, usage des terrains...) ainsi que le **milieu naturel** (faune, flore et habitats, étudiés sur un cycle biologique annuel). Réalisées par des bureaux d'études indépendants, ces études dressent l'état initial du site, en évaluent les enjeux liés à l'environnement, les contraintes réglementaires, techniques et d'usage. Lancées fin 2021, ces études ont permis de **valider la faisabilité du projet photovoltaïque de Oissel** et de **définir l'implantation la plus adaptée au site**. Aucune contrainte rédhibitoire n'a été relevée à ce jour.

LES ÉTAPES CLÉS DU PROJET

2020 - 2021	2022	2023	2024
Début des réflexions avec les acteurs locaux (Commune, MRN, SNCF) Lancement des études environnementales	Analyse des études, validation de la faisabilité du projet, définition de l'implantation Échanges avec les Services de l'État	Définition des mesures environnementales Concertation/Communication (lettres et permanences d'information, article "Le P'tit Journal d'Oissel"...) Dépôt de la demande de permis de construire	Instruction par les services de l'État / Enquête publique Obtention des autorisations
2025 - 2026			
Financement / Lancement du chantier Mise en service			

→ Un projet photovoltaïque fait l'objet d'une demande de permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme. Il est soumis à une étude d'impact et une enquête publique (Code de l'Environnement).

Lettre d'information

Mars 2023

Commune de Oissel (76)

Directeur de la publication
Communication VALOREM

Votre contact VALOREM

Christophe LONGUEMARE
Chef de Projets EnR

06 24 59 96 48
christophe.longuemare@valorem-energie.com

Agence VALOREM
Normandie, Hauts-de-France, Grand-Est
25 rue Vanmarcke
80000 Amiens

www.valorem-energie.com



VALOREM
L'ÉNERGIE D'AGIR